



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de revenus : téléchargez vos attestations depuis votre compte ameli !

Parce que le printemps rime avec déclaration de revenus... l'Assurance Maladie vous simplifie cette démarche en mettant en ligne, sur votre compte ameli, votre relevé fiscal (relevé des prestations imposables qui sont versées par l'Assurance maladie).

Simple et rapide... Téléchargez dans la rubrique « Mes démarches » de votre compte toutes vos attestations telles que :

- le relevé fiscal
- l'attestation de paiement d'indemnités journalières, de pension d'invalidité ou de rente
- l'attestation de droits

Vous pouvez également les obtenir depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#).

BON A SAVOIR

Le relevé fiscal reste accessible sur votre compte ameli pendant 6 mois. Une fois téléchargé, conservez-le sans limitation de durée. Visible uniquement si vous avez perçu des indemnités journalières ou une pension d'invalidité, il vous permet de vérifier l'exactitude des informations pré-remplies sur votre déclaration fiscale.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant](#)

Avril 2018

